

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-5-4-1

Séance du lundi 15 décembre 2025

BUDGET PRIMITIF 2026 - SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
TENENBAUM Anne donne procuration à PFEIFFER Pascale
VETTER Jean-Philippe donne procuration à MAURER Jean-Philippe

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- (VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 27 février 2025,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-5-8-3 du 15 décembre 2025 relative à l'adoption du Budget primitif 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « POUR UNE MISE À L'ABRI URGENTE DES ENFANTS À LA RUE », « Ne pas fragiliser les structures d'insertion par l'activité économique » et « Pour un fonds de soutien » au rapport déposés le 8 décembre 2025 par Mme Ludivine QUINTALLET et M. Florian KOBRYN.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Rejette à la majorité l'amendement « POUR UNE MISE À L'ABRI URGENTE DES ENFANTS À LA RUE » au rapport déposé par M. Ludivine QUINTALLET.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- ❖ Rejette à la majorité l'amendement « Ne pas fragiliser les structures d'insertion par l'activité économique » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

2 abstentions : Serge OEHLER et Françoise BEY

- ❖ Rejetée à la majorité l'amendement « Pour un fonds de soutien » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- ❖ Décide d'inscrire, au titre du Budget primitif 2026, relatif à la 4^{ème} commission, un budget de 361 131 811.80 € en dépenses et 148 679 856 € en recettes, ventilé comme suit :

Pour la politique Action sociale de proximité (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **19 573 551 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **2 500 €**,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **237 600 €**,

Pour la politique d'Insertion et du Logement (cf. Annexe 1 et 3)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **313 084 506,80 €** et un total d'autorisation d'engagement de **2 562 862 €**,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **129 599 312 €**,

Pour la politique de l'Habitat (cf. Annexe 1 et 4)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **6 231 254 €** et un total d'autorisation d'engagement de **2 566 675 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **22 240 000 €** et un total d'autorisation de programme de **392 000 €**,

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **1 607 944 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **17 235 000 €**,

.

Adopté à la majorité

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 abstention

0 non-participation au vote